

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le 27/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL80\_2023BIS-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°80/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 26 juin 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoît TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

**Absents/Excusés :** Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**OBJET : F - Budget supplémentaire du Budget Annexe  
DUMONT (DM n° 01/2023)**

Le présent Budget Supplémentaire du Budget ZA Annexe ESPERANT RENE DUMONT comprend :

**A. La reprise des résultats de l'exercice précédent**

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En dépenses d'investissement, la somme de 1 225 620,53 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En dépense de fonctionnement, la somme de 84 120,23 € correspondant au solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (chapitre 002)

**B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2023** voté en décembre 2022

**1- La section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la marge :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 300 €  
Dépense nécessaire pour régulariser une facture de fluides ;

Les recettes de fonctionnement comprennent l'ajustement du chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » pour 54 065,14 € relatifs aux ventes de terrain.

**2- La section d'investissement :**

Un emprunt d'équilibre budgétaire de 1 255 975,62 € est inscrit en recettes d'investissement. Sont également retracées en sections d'investissement et de fonctionnement la passation et la contre-passation de la valorisation des stocks calculés pour 2022. L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé en annexe 6.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

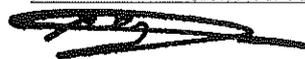
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2023 du Budget Annexe ESPERANT RENE DUMONT, toutes sections confondues, pour la somme de 3 775 804,89 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **27 JUIL. 2023**

**Le Président**

**Jean Christian REY**



*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°80.2023 du 26 juin 2023, page 2*